

*Canada—Zone dénucléarisée*

Premièrement, je voudrais souligner le fait que la politique et la pratique canadiennes sont à bien des égards déjà conformes à la résolution dont nous sommes saisis. Le Canada ne possède pas d'armes nucléaires. En temps de paix, aucune arme nucléaire n'est déployée, essayée, construite ou transportée au Canada. On ne pourrait pas non plus se livrer à aucune de ces activités en territoire canadien sans la permission expresse du gouvernement canadien. Je rappelle à la Chambre que le Canada se distingue de plusieurs de ses alliés de l'OTAN en ceci qu'il n'a aucune arme nucléaire dans ses stocks ou sur son territoire. Quant aux exportations canadiennes, dont nous venons d'entendre parler, la politique canadienne veut que les matériaux, l'équipement et la technologie nucléaires ne soient exportés que pour des utilisations pacifiques et non explosives.

Deuxièmement, je tiens à dire que le gouvernement est sympathique en principe à l'idée des zones dénucléarisées. Le Canada a appuyé les résolutions présentées à l'ONU en faveur de la création de ces zones. Je constate, cependant, que dans les quelques cas où de telles zones ont été officiellement proclamées, on n'y interdit pas nécessairement autant de choses que le demande cette motion. Par exemple, la zone dénucléarisée du Pacifique-Sud que le Canada a bien accueillie, n'interdit pas à des navires qui pourraient transporter des armes nucléaires de la traverser. Cela reflète le fait que même dans les quelques régions où on a pris des mesures pour établir de telles zones, elles sont adaptées aux réalités stratégiques et à la sécurité des pays concernés.

L'attitude de notre gouvernement est pragmatique. Notre principale préoccupation est de nous assurer que nos politiques contribuent à la sécurité nationale et à la stabilité internationale. La défense collective est un pilier central de la politique de notre gouvernement en matière de sécurité nationale, comme le prouve notre appartenance à l'OTAN et au NORAD. Le principal rôle de l'alliance est de protéger la sécurité des pays membres en dissuadant les agresseurs éventuels. Notre gouvernement, ainsi que d'autres gouvernements des pays membres de l'OTAN, croient que la stratégie de dissuasion nucléaire de l'alliance a joué un rôle essentiel dans le maintien de la paix entre les blocs de l'est et de l'ouest pendant plus de 40 ans. Le Canada a assumé volontairement l'obligation de contribuer à la capacité de l'alliance de mettre en oeuvre sa stratégie de dissuasion. Il ne serait pas compatible avec notre participation à l'alliance, ou avec notre propre sécurité que le Canada, pour une question de principe, tente de se dissocier complètement de la stratégie de dissuasion nucléaire.

Le deuxième pilier central de notre politique de sécurité nationale est la limitation des armements et le désarmement. Le gouvernement canadien, à l'instar d'autres gouvernements de l'alliance, reconnaît l'avantage de s'orienter vers un recours réduit aux armes nucléaires. Le fait que les États-Unis et l'Union soviétique semblent près de conclure un accord sur l'élimination des armes nucléaires à courte et moyenne portée est des plus encourageants. Monsieur le président, je vous rappelle que ces négociations sont dues à une initiative de l'alliance, et que les progrès réalisés sont imputables principalement à la capacité de l'alliance de maintenir une approche rationnelle et collective dans ces négociations. De même, l'alliance accorde son appui aux efforts déployés par les super-

puissances pour négocier des réductions considérables de leurs stocks d'armes nucléaires stratégiques. Au fur et à mesure que nous évoluons vers un monde dénucléarisé, l'équilibre des forces conventionnelles prend de l'importance. En ce domaine, également, les pays membres de l'alliance coordonnent leurs efforts pour convaincre les super-puissances de négocier l'équilibre ou la réduction de leurs forces conventionnelles en Europe.

Si le Canada a pu contribuer d'une façon sérieuse et constructive à ces nombreuses tentatives de négocier la limitation des armements, c'est qu'il est présent à la table des négociations en tant que membre de l'alliance. Même dans les assemblées multilatérales où l'on discute de limiter les armements, le Canada doit une bonne partie de sa crédibilité et de son influence au fait qu'il fait partie de l'alliance. Il signale ainsi aux autres membres son niveau de connaissances quant aux mécanismes de contrôle et à son accès accru aux assemblées délibérantes. Si nous n'étions pas membres de l'alliance, nous serions assez mal informés des progrès et notre crédibilité en souffrirait considérablement.

Il y a lieu de se poser la question suivante: Que gagnerions-nous à adopter la motion dont nous sommes saisis? A maints égards, comme je l'ai noté, rien ne changerait. Le Canada demeurerait un pays dépourvu d'armes nucléaires et sans participation directe à la fabrication ou à l'entretien des arsenaux nucléaires. En manifestant le désir de nous dissocier d'éléments clés de la stratégie de défense collective, notre crédibilité et notre influence s'en trouveraient considérablement diminuées. Notre propre sécurité ne s'en trouverait certes pas améliorée, et elle pourrait même être compromise. Notre influence à l'étranger ne s'en trouverait absolument pas renforcée, et elle pourrait en fait en souffrir. Ce serait en somme une initiative pire que futile qui battrait en brèche la réalité de l'interdépendance, laquelle est aussi réelle dans le domaine de la sécurité nationale qu'elle l'est dans d'autres domaines de politique.

Il a fallu 40 années au monde pour en arriver à la situation actuelle de tension Est-Ouest et d'accumulation des stocks d'armes nucléaires. Depuis un an, nous commençons au moins à voir des accords qui réduisent la tension et contribuent réellement à faire diminuer le nombre des armes nucléaires. J'ai toujours soutenu qu'il n'y a pas de solution facile en faveur du désarmement et de la limitation des armements. Il faudra de la patience à mesure que nous progresserons petit à petit vers l'objectif souhaité par tout le monde.

La conférence de l'an dernier sur la paix et la sécurité où le Canada a joué un rôle important a débouché sur de nouvelles mesures visant à réduire la tension en Europe. Le projet d'accord entre les États-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires de courte et moyenne portée éliminera, il est vrai, environ 3 p. 100 seulement des armes nucléaires existantes dans le monde. Il s'agit cependant d'un début important.

Travaillons à la réduction des tensions et des soupçons afin d'instaurer un système plus ouvert de vérification des armes nucléaires, des mouvements de troupes et des armes chimiques. Continuons à travailler avec soin en faveur d'autres réductions vérifiables tout en gardant l'OTAN solide. Je soutiens, Votre Honneur, que la résolution présentement à l'étude à la Chambre ne tend pas vers cela.